

Formulaire de commentaires – Information pour le sommaire des questions

Projet: Projet de mine Mont Sorcier

Promoteur: Voyager Metals

No. de référence: 84616

Fin de la période de commentaires: 23 juin 2023

Nom de la communauté autochtone: Conseil de la Première Nation Innu Essipit	
Nom de la personne contacte: Steeve Deschênes	Téléphone : 418 233-2509 poste <données d'identification caviardées>
Adresse : 32, rue de la Réserve Essipit (Québec) G0T 1K0	
Courriel:<adresse de courriel caviardée>	

L'Agence invite votre communauté à fournir les informations dont elle dispose à l'heure actuelle sur le projet et ses effets ou impacts potentiels (positifs et négatifs) sur l'environnement et sur votre communauté et vos droits ancestraux et/ou issus de traités. Nous vous invitons également à nous faire part de vos commentaires sur la façon dont vous aimeriez participer au potentiel processus d'évaluation fédéral. Vos commentaires alimenteront le sommaire des questions¹ relatif au projet et seront transmis au promoteur pour qu'il y réponde. Vous pouvez utiliser ce formulaire ou utiliser un autre format de votre choix.

Tous les commentaires doivent être soumis via la fonction **Présenter un commentaire** disponible sur la page du projet sur le Registre canadien d'évaluation d'impact du projet (référence 84616 à l'adresse <http://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/84616?culture=fr-CA>). Les lettres et les formulaires peuvent être téléchargés à l'aide de cette fonction. Si vous avez des difficultés à soumettre vos commentaires de cette façon, veuillez contacter l'Agence montsorcier@iaac-aeic.gc.ca pour obtenir de l'aide.

1. Effets environnementaux généraux

Veuillez identifier tous les effets environnementaux du projet qui préoccupent votre communauté, y compris ceux auxquels vous pensez et qui n'ont pas été identifiés dans la description initiale du projet.

L'augmentation du trafic maritime sur la rivière Saguenay et dans l'estuaire du Saint-Laurent va accroître les risques d'incident comme les déversements d'hydrocarbure, les collisions avec les mammifères marins dont le béluga qui est inscrit au registre de la loi sur les espèces en péril ainsi qu'une augmentation du bruit sous-marin dans l'habitat essentiel du béluga et de son aire de reproduction.

Contenu de ce qui précède, nous demandons à l'Agence d'inclure dans les lignes directrices de l'étude d'impact environnementale, la description des effets environnementaux et des effets cumulatifs engendrés par le transport maritime relié au projet minier à partir du port de Grand-Anse jusqu'au poste de pilotage des Escoumins sur :

1-les émissions de gaz à effet de serre reliés au transbordement ainsi qu'au transport maritime, en lien avec la Section 23 (Émission des gaz à effet de serre) et à la section 19.3 (Qualité de l'air);

2-le béluga et son habitat essentiel, en lien avec la section 14.10 ainsi qu'à la section 19.5 (Poisson et son habitat);

3-les information relatives à la fréquence, la taille et l'intensité sonore sous-marine causée par les navires qui seront utilisés pour l'exportation du minerai à partir du port de la Grand-Anse, en lien avec la partie E sur les effets potentiels du projet;

¹ Le sommaire des questions est une liste des questions soulevées au cours de la phase de planification préparée par le comité, conformément à l'article 14(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Ce document permet au promoteur de comprendre les enjeux et aux participants de voir comment leurs commentaires et leurs préoccupations ont été caractérisés.

4-les impacts économiques potentiels d'une interruption de la navigation due à un incident sur la rivière Saguenay et à son embouchure en lien à la section 19.6 (Navigation).

2. Effets sur le patrimoine naturel et culturel

Veillez décrire comment tout changement potentiel, résultant des effets du projet sur l'environnement, pourrait entraîner des modifications au patrimoine naturel et culturel de votre communauté (p. ex. lieux de cérémonie, lieux de sépulture, paysages culturels).

La rivière Saguenay et son embouchure était et demeure une partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de notre communauté. On peut y retrouver une forte concentration de sites historiques, de rencontre et de campement à l'embouchure et tout au long de la rivière Saguenay. L'endroit était occupé et utilisé pour la chasse, la pêche, la trappe et la cueillette par de nombreuses familles. La beauté du paysage en fait aujourd'hui un lieu privilégié pour l'industrie récréotouristique exploitée par la Première Nation d'Essipit (camping, observation des mammifères marins, kayak de mer). La richesse écologique du secteur favorise aujourd'hui des activités non seulement récréatives mais également éducatives et scientifiques, notamment grâce au Parc Saguenay-Saint-Laurent où la communauté d'Essipit s'implique dans la gestion depuis 1996. Nous sommes également très sensibles au maintien de l'intégrité du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

3. Effets sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles

Veillez décrire comment tout changement potentiel, résultant des effets du projet sur l'environnement, pourrait entraîner des changements dans l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par votre communauté (p. ex. chasse, pêche, piégeage).

L'augmentation du trafic maritime (estimée à 2 bateaux par mois - 4 passages), selon le représentant (M. Hubert Vallée) de Voyageur Metals, et des risques d'incident et de déversement peuvent mettre en péril la capacité des membres de notre communauté à utiliser ce secteur pour la pêche de subsistance (alimentaire, sociale et rituelle), la cueillette de mollusques ainsi que la chasse aux oiseaux migrateurs et aux phoques. Tout incident ou déversement nuirait considérablement à l'utilisation des lieux par les membres de notre Première Nation.

4. Effets à une construction, à un emplacement ou à une chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural

Veillez ajouter tout détail supplémentaire et décrire comment tout changement potentiel, résultant des effets du projet sur l'environnement, pourrait entraîner des modifications à une construction, à un emplacement ou à une chose de votre communauté ayant une importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale (par exemple, des artefacts, des bâtiments historiques importants ou des symboles).

Plusieurs sites d'occupation et d'utilisation du territoire (historiques et contemporains) ont été répertoriés et documentés tout le long du fjord du Saguenay et du littoral du fleuve Saint-Laurent par de nombreuses études ethnographiques, anthropologiques, archéologiques et toponymiques. Les embouchures des rivières le long du Saguenay servaient de lieux de rencontre, de campement, de chasse et de pêche. Ces sites constituent un aspect culturel essentiel de notre histoire et de notre identité.

Mis à risque par un incident ou un déversement sur la rivière Saguenay et sur le fleuve Saint-Laurent, la dégradation de ces sites serait une perte inestimable pour la Première Nation d'Essipit de leurs importances historiques et culturelles.

5a. Effets sur les conditions sociales

Veillez décrire comment le projet pourrait potentiellement affecter les conditions sociales qui sont importantes pour votre communauté.

L'accroissement du transport maritime et des risques d'accident (bris, collisions, déversements, etc.) sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les activités économiques et sociales de la Première Nation d'Essipit (pêches de subsistance et commerciale ainsi que sur l'industrie récréotouristique). Les pertes d'emploi causées par la dégradation de l'écosystème freineraient le développement économique et social de la communauté, affecterait de façon drastique sa sécurité alimentaire et accentuerait la perte de nos pratiques et de la transmission des connaissances traditionnelles par les membres de notre communauté.

5b. Effets sur les conditions sanitaires

Veillez décrire comment le projet pourrait potentiellement affecter les conditions sanitaires qui sont importantes pour votre communauté.

En cas de déversement ou d'incident causé par l'exportation du minerai par voie maritime, la contamination de sources alimentaires traditionnelles (mollusques, poissons, sauvagines) porterait atteinte à la sécurité alimentaire des membres de la communauté. La diminution de la sécurité alimentaire aurait un impact négatif important sur les conditions sanitaires et sociales dans notre communauté. En plus de la réduction à l'accès à une source alimentaire saine et traditionnelle, cette perte augmenterait l'affliction psychologique et le stress parmi les membres de notre communauté.

5c. Effets sur les conditions économiques

Veillez décrire comment le projet pourrait potentiellement affecter les conditions économiques qui sont importantes pour votre communauté.

L'augmentation du trafic maritime et des risques d'incident peuvent avoir des effets négatifs sur les activités économiques de la communauté comme la pêche commerciale (notamment le crabe, le flétan et l'oursin) ainsi que sur l'industrie récréotouristique liée à l'observation des mammifères marins, les expéditions en kayak sur le Saguenay et le Saint-Laurent et des sites de villégiature sur le littoral. Une dégradation de l'écosystème par un déversement accidentel de contaminant aurait un impact dévastateur sur la sécurité et l'autonomie économique de notre communauté. Les principaux moteurs économiques de notre communauté en seraient grandement affectés.

6. Répercussion sur les droits de votre communauté

Veillez décrire si et comment le projet est susceptible d'avoir des répercussions sur les droits de votre communauté qui sont protégés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

L'augmentation du trafic maritime risque de nuire aux droits existants de membres de notre communauté en ce qui concerne la chasse aux oiseaux migrateurs et aux phoques ainsi que la pêche de subsistance sur le fleuve Saint-Laurent et sur la rivière Saguenay. L'augmentation de la fréquence des passages des navires aura un impact sur la tranquillité de la faune occupant la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent rendant l'accès à la ressource plus difficile.

Tout incident potentiel sur le territoire maritime du Nitassinan d'Essipit pourrait être préjudiciable à l'égard de la communauté selon les termes de notre projet de traité Petapan, dont la négociation s'achève les gouvernements fédéral et provincial. La mise en application et l'intégrité des engagements négociés des chapitres Innu-Aitun, Parcs, Pêches et Oiseaux migrateurs pourraient être compromises.

7-8. Consultation et mobilisation

En supposant qu'une évaluation fédérale soit nécessaire pour le projet, veuillez fournir des informations sur la manière dont vous souhaitez être consultés par l'Agence

Nous aimerions établir un plan de travail pour cette consultation qui comprendrait : 1-la possibilité d'examiner le résumé de l'étude d'impact environnemental ou de l'étude d'impact elle-même et de remettre nos commentaires par écrit à l'Agence et 2-examiner l'ébauche du rapport d'évaluation environnementale et des conditions potentielles et remettre nos commentaires par écrit à l'Agence. Ce plan de travail devra mettre l'emphase sur l'exportation du minerai par la voie maritime du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent dans l'étude d'impact et d'éventuelles conditions générales ou mesures incitatives liées à cette composante.

Si une évaluation fédérale est requise pour le projet, veuillez fournir des informations sur la manière dont vous souhaitez que le promoteur fasse participer votre communauté.

En dehors du trafic maritime, nous n'avons pas de sujet particulier à discuter avec le promoteur en ce qui a trait au projet minier. Par contre, toutes informations que le promoteur pourrait nous transmettre en ce qui concerne les ententes contractuelles prises avec les armateurs, y compris les conditions spécifiques qui seraient spécifiées en lien avec nos enjeux exprimés sont pertinentes à partager avec nous.

9. Considérations supplémentaires dans le cadre du processus d'évaluation d'impact

Y a-t-il d'autres préoccupations, telles que les questions examinées dans le cadre du processus d'évaluation d'impact (c'est-à-dire l'analyse comparative entre les sexes, la durabilité, les savoirs autochtones ou les cultures autochtones) que vous souhaitez soumettre à l'Agence? ²

La description de projet met surtout l'emphase sur l'identification des impacts en phase construction, exploitation et fermeture pour le site d'exploitation minier et du terminal de transbordement portuaire. Il n'y a pratiquement rien concernant le transport maritime en tant que tel sur le territoire du Nitassinan d'Essipit.

Nous suggérons fortement d'agrandir la zone d'étude afin d'englober un secteur de haute importance pour la Première Nation d'Essipit, à partir du port de la Grande-Anse sur la rivière Saguenay jusqu'au littoral du fleuve Saint-Laurent (de Baie Ste-Catherine jusqu'au limite maritime du village des Escoumins).

La Première Nation d'Essipit, accompagnée de représentants de Mashteuiatsh et de Pessiamit, a rencontré récemment les dirigeants de l'administration portuaire du Saguenay afin de discuter des différents projets en cours et potentiels impliquant ses installations portuaires. Ces discussions pourraient éventuellement conduire à des ententes avec les trois Premières Nations pour prendre en compte leurs préoccupations et permettre d'éventuelles retombées socio-économiques reliées aux différents projets.

Veuillez fournir vos commentaires sur le résumé de la description initiale du projet en utilisant le bouton **Présenter un commentaire** sur le Registre canadien d'évaluation d'impact d'ici le 23 juin 2023. Merci.

² Le texte de la Loi sur l'évaluation d'impact est disponible en ligne : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.75/page-1.html>